

**Commune urbaine en milieu rural (ville de type «rurbaine») de 7783 habitants située en Aquitaine qui compte 640 enfants scolarisés répartis comme suit : 400 élèves à l’école élémentaire Saint Exupéry et 240 à l’école maternelle Anne Frank.**

# Projet communal :

La commune a signé le PEDT pour la rentrée 2015 et organisé des activités périscolaires après avoir consulté les différents acteurs éducatifs locaux, constitué un comité de pilotage avec les partenaires engagés que sont les services communaux ou personnel municipal, responsables associatifs, représentants des parents, directeurs d’école, adjoint au maire et maire.

# Présentation résumée :

Après consultation des parents par questionnaire et des enseignants, la ville a fait le choix du jeudi pour concentrer le nouveau temps périscolaire de 3 heures sur une après-midi, à l’école maternelle Anne Frank.

De même et, après avoir fait l’évaluation avec les partenaires concernés sur l’année écoulée, la ville conserve le choix de la mise en place du Temps d’Activités Périscolaires le mardi et jeudi en TAP court (45 minutes) et le vendredi en TAP long (90 minutes) à l’école élémentaire Saint Exupéry.

Ce choix est motivé par les espaces disponibles et par le recrutement des animateurs.

La ville mobilise fortement des locaux extérieurs appartenant à la C.D.C.

Ce PEDT a été élaboré en tenant compte des contraintes liées aux transports scolaires.

# Nombre d’écoles concernées (maternelles et élémentaires):

2 écoles (1 maternelle et 1 élémentaire)

# Nombre d’enfants concernés :

640 enfants du premier degré scolarisés.

# Temps éducatifs couverts par le PEDT:

* Périscolaire englobant les 3 heures dégagées par la nouvelle organisation du temps scolaire (les TAP) le jeudi après-midi à l’école maternelle.de 13h25 à 16h25.
* Périscolaire englobant les 45 minutes du mardi et jeudi de 15h30 à 16h15 et les 90 minutes du vendredi de 15h30 à 17h à l’école élémentaire.

# Principes et objectifs fondamentaux du projet éducatif :

L’Education, une responsabilité collective, un projet municipal.

L’Education, une affaire de tous les adultes.

L’Education, un principe de coopération.

L’Education, une démarche participative.

# Les axes stratégiques et les objectifs opérationnels du PEDT :

La socialisation, la citoyenneté et la solidarité.

L’autonomie.

La découverte et l’apprentissage.

La prévention et la sécurité.

Les ateliers éducatifs proposés dans le cadre du PEDT à la rentrée 2015 ont pour objectif de favoriser l’égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives etc… en visant l’épanouissement des enfants, le développement de la curiosité intellectuelle et le renforcement du plaisir d’apprendre autrement.

Les inscriptions au TAP ne sont pas obligatoires, l’enfant peut partir de l’école à la fin du temps scolaire.

Les inscriptions TAP sont gratuites.

L’inscription à ces ateliers se fait de vacances à vacances, soit 5 périodes se déclinant de la façon suivante :

* Période 1 : Rentrée de vacances d’été à vacances de Toussaint
* Période 2 : Rentrée de vacances de Toussaint à vacances de Noël
* Période 3 : Rentrée de vacances de Noël à vacances d’hiver
* Période 4 : Rentrée de vacances d’hiver à vacances de printemps
* Période 5 : Rentrée de vacances de printemps à vacances d’été.

Les inscriptions TAP se font au début du mois de septembre pour la 1ère période.

Les inscriptions TAP se font à la fin de chaque période pour la mise en place de la suivante période.

A l’école élémentaire Saint Exupéry une fiche d’inscription est distribuée aux parents dans le cahier de liaison avant chaque période pour laisser le choix à l’enfant.

Avec l’aide de la fiche d’inscription l’enfant choisit ses ateliers hebdomadaires pour chaque période en cours.

Ce projet est établi pour une durée de trois ans en se réservant la possibilité de procéder à des ajustements en début de chaque année scolaire.

# Un parcours éducatif :

Chaque enfant pourrait bénéficier d’un parcours éducatif pendant l’année scolaire à travers 4 modules pressentis :

.Sports/santé/prévention

.Activités artistiques et créatives

.Activités citoyennes, sensibilisation à l’environnement et au développement durable

Technologie de l’information et technique de communication

# Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT :

* + Activités physiques et sportives
  + Activités artistiques et culturelles
  + Ateliers de lecture, écriture
  + Jeux de société et de stratégie (jeux de l’oie, dames, …)
  + Jeux collectifs ou en extérieur
  + Citoyenneté
  + Développement durable
  + Cuisine
  + Aide aux leçons
  + Jeux calmes, repos, détente

# Forme d’organisation des activités :

* + Ateliers mono activité
  + Ateliers pluriactivités

Il est demandé aux parents d’inscrire leurs enfants pour des périodes allant de vacances à vacances. Les familles sont informées de la mise en place de la période suivante la dernière semaine de la période en cours par affichage à l’école. Les rotations des choix possibles pour chaque période permettent aux enfants de pratiquer des activités qu’ils n’auraient pas ou peut-être pas connues sans cela. Il va sans dire que pour la plupart des activités proposées cela reste du domaine de l’initiation et de la découverte et devrait inciter un certain nombre d’enfants à approfondir ensuite leur pratique en s’inscrivant dans les clubs. Certaines de ces activités proposées s’articulent avec le projet scolaire. D’autres vont permettre de renforcer le lien intergénérationnel en faisant intervenir des seniors désireux de dispenser leur savoir à la jeune génération.

En finalité, la mise en place du PEDT va permettre de diversifier les connaissances des enfants, éveiller leur curiosité et renforcer leur éducation générale tout en veillant à ne pas tomber dans de l’activisme ou de la consommation d’activités.

# Locaux mobilisés dans et hors l’école :

* Ecole, classes, restaurant scolaire, cour et préau
* Extérieur : gymnases, stades, locaux associatifs, piscine, mur d’escalade, piste d’athlétisme, court de tennis, manège d’équitation, salle spécifique de gymnastique, locaux ALSH, salle de théâtre.

**Services municipaux concernés par les activités du PEDT :**

Service affaires scolaires, Service des sports, Les Carmes (culture), Service technique.

# Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant):

Clubs sportifs locaux

Associations artistiques et culturelles, Associations partenaires :

* Associations agréées au niveau local « jeunesse éducation populaire »
* Fédérations sportives agréées

# Statut des intervenants dans les activités du PEDT :

* + Agents territoriaux (ATSEM, éducateurs sportifs, professeur d’art plastique, professeurs de musique)
  + Animateurs extérieurs recrutés par la municipalité
  + Animateurs associatifs
  + Bénévoles associatifs

# Les opérateurs en charge du PEDT :

* Prise en charge directe par la collectivité : oui.

# Coordonnateur général du PEDT : oui

**Statut :** fonctionnaire titulaire

**Référent par site et par école :** oui, municipal (un coordinateur référent pour chaque école).

**Comité de pilotage du projet :** oui Participants :

* Elus de la commune
* Enseignants
* Partenaires associatifs
* Techniciens de la commune
* Parents délégués

Fréquence des réunions : Trimestrielle

# Comité ou instance de coordination technique : non

La coordination est assurée par la direction des affaires scolaires de la ville

**Existence d’accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT:**Non Temps concernés : Totalité du périscolaire

Organisateur municipal

# Concertation :

Avant, Pendant, bilan

Avec qui ? Avec les élus, les parents les enseignants et les différents partenaires associatifs à travers un comité de pilotage

Modalités :

Avant, un questionnaire a été envoyé aux parents et aux enfants et des réunions ont été organisées par la commune. 45% de réponses ont permis de mesurer l’opinion des parents. Pendant, c’est le comité de pilotage qui est l’instance de suivi et de concertation qui passe aussi par les conseils d’école.

Date de lancement du PEDT : septembre 2015

# Modalités d’évaluation :

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs y compris sur les résultats scolaires et les comportements des enfants, ont été définis avec des fiches d’évaluation pour les actions, des questionnaires enfants et parents, nourrissant la discussion lors des comités de pilotage.

Qui évalue ? Le comité de pilotage qui organise l’évaluation des actions menées dans le cadre du PEDT. Evaluation partagée : oui à travers le comité de pilotage.

# Eléments qualitatifs (points forts du projet) :

* Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation)

Un diagnostic des espaces, des ressources humaines et des compétences disponibles a été combiné avec une concertation sur le projet (valeurs, objectifs, thèmes, activités) en recherchant l’articulation avec le temps scolaire et les projets d’école.

L’évolution et l’adaptabilité du projet est souhaitée en lien avec l’évaluation.

* Adaptation aux caractéristiques de la commune

La question des locaux et de leur proximité des écoles a été une préoccupation pour éviter des transports longs et coûteux. Transports qui ont été harmonisés entre les deux écoles concernées afin de coordonner l’ensemble du ramassage scolaire sur l’ensemble du territoire.

La ville a aussi sollicité l’usage des locaux de la C.D.C (ALSH)

La ville s’appuie sur les associations et clubs sportifs locaux et sur ses propres équipements.

Ainsi, le choix de concentrer les TAP sur une demi-journée à l’école Anne Frank est justifié par la disponibilité des animateurs et des locaux et par le partage des écoles en deux secteurs sur des jours différents.

* Utilisation des ressources locales

La ville mobilise tous les acteurs locaux pour enrichir l’offre et favoriser la proximité

La ville assure directement la coordination.

* Pistes d’évolution

L’évaluation et le suivi par le comité de pilotage sont pensés comme support de l’évolution et de l’adaptabilité du projet.

# Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (maternelle) :

**Ecole maternelle Anne FRANK**

**POTS VOTÉ AU CONSEIL D’ECOLE DU**

**jeudi 19 mars 2015**

**A VALIDER par la DSDEN**

**8h45 8h55 12h00 13h30 16h25 18h00**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **LUNDI** | ACCUEIL | ENSEIGNEMENT | PAUSE MÉRIDIENNE | ENSEIGNEMENT | SORTIE DE L’ÉCOLE  ou Garderie |

**8h25 8h45 8h55 12h00 13h30 16h25 18h00**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **MARDI** | APC | A  C  C  U  E  I  L | ENSEIGNEMENT | PAUSE MÉRIDIENNE | ENSEIGNEMENT | SORTIE DE L’ÉCOLE  ou Garderie |
|  | A  P  C |

**8h50 9h00 12h00 12h30**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **MERCREDI** | ACCUEIL | ENSEIGNEMENT | SORTIE DE L’ÉCOLE  ou Garderie |
| APC |

**8h25 8h45 8h55 11h55 13h25 13h55 16h25 18h00**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **JEUDI** | APC | A  C  C  U  E  I  L | ENSEIGNEMENT | PAUSE MÉRIDIENNE | TAP | TAP | SORTIE DE L’ÉCOLE  ou Garderie |
| A  P  C | APC |

**8h45** **8h55 12h00 13h30 16h25 18h00**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **VENDREDI** | ACCUEIL | ENSEIGNEMENT | PAUSE MÉRIDIENNE | ENSEIGNEMENT | SORTIE DE L’ÉCOLE  ou Garderie |

3h05 x 3 matins = 9h15 APC\* : activités pédagogiques complémentaires

3h00 x 2 matins = 6h00

2h55 x 3 après midi = 8h45 TAP : temps d’activité périscolaire (13h25 à 16h25) 3h 24h00 d’enseignement

\*APC : plusieurs plages d’APC sont proposées pour pouvoir s’adapter au maximum aux emplois du temps des enfants et des parents. Les APC seront du jeudi seront prioritairement pour les enfants qui prennent le bus.

# Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (élémentaire) :

* **Ecole Elémentaire St EXUPERY –**

**8h50 12h05 13h35 15h30 16h30 18h15**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **LUNDI** | ACCUEIL | ENSEIGNEMENT | PAUSE MÉRIDIENNE | ENSEIGNEMENT | SORTIE DE L’ÉCOLE ou Garderie | |
|  | APC |  |

**8h50 12h05 13h35 15h30 16h15 18h15**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **MARDI** | ACCUEIL | ENSEIGNEMENT | PAUSE MÉRIDIENNE | ENSEIGNEMENT | **SORTIE DE L’ECOLE ou TAP** | SORTIE DE L’ÉCOLE  ou Garderie |
|  |

**8h50 12h10**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MERCREDI** | ACCUEIL | ENSEIGNEMENT |

**8h50 12h05 13h35 15h30 16h15 18h15**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **JEUDI** | ACCUEIL | ENSEIGNEMENT | PAUSE MÉRIDIENNE | ENSEIGNEMENT | **SORTIE DE L’ECOLE**  **ou TAP** | SORTIE DE L’ÉCOLE  ou Garderie |
|  |

**8h50 12h05 13h35 15h30 16h15 17h 18h15**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **VENDREDI** | ACCUEIL | ENSEIGNEMENT | PAUSE MÉRIDIENNE | ENSEIGNEMENT | **SORTIE DE L’ECOLE**  **ou TAP LONG** | SORTIE DE L’ÉCOLE ou  TAP Long  ou Garderie |
|  |

3h15 x 4 matins = 13h00 APC : activités pédagogiques complémentaires (15h30 à **16h30**)

3h20 le mercredi matin = 3h20 TAP : temps d’activité périscolaire (15h30 à 16h15)

1h55 x 4 après-midi = 7h40 TAP LONG : temps d’activité périscolaire long (15h30 à **17h00**)

24h00 d’enseignement